



SAINT-MAURICE, MON VILLAGE

Sàmmmeretz, Unser Dorf



Lettre d'information

Numéro 22-25

Décembre 2025

Le mot du maire

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,

*Voici la dernière édition de cette année 2025,
qui s'ouvre sur deux ambiances.*

*Une ambiance estivale et des sourires radieux à l'occasion du mariage
de notre secrétaire de mairie Aurore Hurstel le 20 septembre 2025.
Nous lui renouvelons tous nos vœux de bonheur.*

*Une ambiance hivernale, qui s'est installée ces dernières semaines, et
s'est accompagnée de la mise en place du sapin avec les décorations
de Noël dans la commune, ainsi que dans notre église.*

*Je vous souhaite à tous et toutes beaucoup de joie, de partage et de
paix à l'occasion des fêtes de fin d'année.*

*Pour nos aînés, rendez-vous est déjà pris pour le dimanche 11 janvier
2026 avec la traditionnelle réception offerte en leur honneur.*



Aurore, son époux Eric et leur fille Agathe

Scheeni Wiehnachta

*Guete Rutsch ins nêi Johr!**



**Joyeux Noël et Bonne Année*

Jean-Marc WITZ

Les travaux : nouvelle chaudière

Les travaux de remplacement de la chaudière communale ont été présentés dans le numéro 21-25 de notre lettre d'information communale. Après plusieurs semaines de fonctionnement, nous sommes satisfaits de ce nouvel équipement. Suite à nos demandes de subventions, le « reste à charge » pour la commune ne s'élève plus qu'à 2 275 € (pour un montant total d'investissement de 41 000 € TTC).



Subventions accordées par :

L'Etat (Préfecture du Bas-Rhin)	17 760 €	(43%)
La Région Grand Est	13 107 €	(32%)
La CeA	7 858 €	(19%)

Les brèves



Les jeudis 25 décembre 2025 et 1^{er} janvier 2026 étant fériés, la collecte des bacs gris n'aura pas lieu ces jours-là. Elle est reportée respectivement au **samedi 20 décembre 2025** et au **samedi 3 janvier 2026**.



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise actuellement et tout au long de l'année 2026 **une étude sur le thème de l'emploi du temps**. Cette enquête est essentielle pour connaître les activités de la vie quotidienne des personnes et le temps qu'elles y consacrent ; elle a lieu tous les 10 ans environ. Elle permet de décrire l'évolution des modes de vie (par exemple télétravail, nouveaux loisirs). **Dans notre commune, des ménages seront sollicité par un enquêteur de l'Insee**. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Par avance, merci du bon accueil que vous lui réserverez.



Rédaction et conception : Commission Communication & Animations

Ne pas jeter sur la voie publique. Contact : Mairie de Saint-Maurice - [HTTP://SAINT-MAURICE67.FR/](http://saint-maurice67.fr/)
